Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 084-268400462-20260625-DEL_2026_24-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CCAS/AZ/VM/CT
DEL_2026_24

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

APPEL DE FONDS 2026

L'an Deux Mille Vingt Six le vingt cinq juin à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Laëtitia ARNAUD.

Présents : Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, M. DE SAINT-AUBERT, Mme VIGLI, Mme TIMMERMANS, M. PONCIN

Représentés :
M. ZILIO ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC
Mme LAUNAIRE ayant donné pouvoir à Mme ARNAUD

Absente excusée :
Mme GIANETTA

==========

RAPPORTEUR : Madame Laëtitia ARNAUD

Le dispositif relatif à l'aide aux jeunes entre 18 et 25 ans, a été mis en place au niveau départemental depuis le 1er janvier 2005, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

En 2025, 516 jeunes Vauclusiens dont 11 Bollénois ont bénéficié d'aides financières provenant de ce fonds pour un montant total de 2 628 €.

Le financement du fonds est assuré majoritairement par le Département. Toutefois, les collectivités locales, les groupements et organismes de protection sociale peuvent également abonder le FAJ.

Il est proposé de reconduire en 2026 la participation financière du CCAS à hauteur du montant attribué au titre de l'année 2025, soit 2040 €

Les fonds seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux fonction et nature prévues à cet effet.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 084-268400462-20260625-DEL_2026_24-DE

Département de Vaucluse
Ville de Bollène

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer pour :

- Verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 2040 € ;

- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les fonds seront prélevés sur l'exercice en cours, aux fonction et nature prévues à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECIDE** de Verser au Conseil Départemental de Vaucluse, gestionnaire du fonds, la participation du CCAS de la Ville de Bollène s'élevant à 2040 €

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les fonds seront prélevés sur l'exercice en cours, aux fonction et nature prévues à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Laëtitia ARNAUD,
Vice-Présidente du CCAS,

VILLE DE BOLLENE Centre Communal d'Action Sociale

M. Christian AUZAS,
Secrétaire de séance,

Auzas

VILLE DE BOLLENE Centre Communal d'Action Sociale